



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 72618

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la mission qu'elle a confiée à deux présidents d'université afin d'esquisser une stratégie nationale de l'enseignement supérieur. Elle souhaiterait, en effet, connaître les principales propositions dégagées et si elle compte leur donner une suite et selon quel calendrier.

Texte de la réponse

La loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 prévoit l'élaboration d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur (Stranes). Sa vocation est de définir les grandes orientations de l'enseignement supérieur, ses objectifs à moyen et long termes et les moyens pour les atteindre. La ministre en charge de l'enseignement supérieur a souhaité que cette stratégie soit élaborée à l'issue d'une réflexion menée par un comité d'experts indépendants composé de 25 membres, personnalités qualifiées représentant l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur (responsables d'établissements, étudiants, chercheurs et enseignants-chercheurs), les différents ministères concernés, le monde socio-économique et les collectivités locales. Ce comité est présidé par Sophie Béjean, professeur de sciences économiques, Présidente de Campus France et du conseil d'administration du CNOUS et ancienne présidente de l'université de Bourgogne et a pour rapporteur général Bertrand Monthubert, professeur de mathématiques, Président de l'université Paul Sabatier à Toulouse. Un pré-rapport ébauchant un certain nombre de propositions a été remis en juillet 2014 aux ministres et rendu public. Ces premières orientations devront être précisées lors de la remise du rapport définitif. Elles rejoignent largement les objectifs des deux ministres pour l'enseignement supérieur : parvenir à 50 % d'une classe d'âge au niveau licence, poursuivre l'effort en faveur de la démocratisation de l'accès aux études supérieures, améliorer l'insertion professionnelles des jeunes diplômés et conforter la place de l'université dans la société française, notamment en accroissant son rôle en faveur de la formation continue et de la formation des enseignants. Le rapport définitif, en cours de rédaction, devrait être remis au Président de la République durant le mois de février 2015. Sur la base de ce rapport, des concertations seront conduites, comme le prévoit la loi, et les priorités proposées à l'issue de ces concertations seront transmises aux commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat avant adoption définitive.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72618

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2015](#), page 311

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1780